

Objet : SCoT – Adhésion 2019 à la Fédération nationale des SCoT

Le Président de la Communauté d'Agglomération Arlysère,

Vu la délibération n° 8 du Conseil Communautaire du 5 janvier 2017 donnant délégation à M. le Président de certaines attributions du Conseil Communautaire et notamment la possibilité de renouveler les adhésions aux associations dont la Communauté d'Agglomération est membre,

Vu l'arrêté n°2017-220 du 16 novembre 2017 donnant délégation à Yves DUJOL pour les affaires traitant du SCoT de la Communauté d'Agglomération Arlysère,

Vu la délibération n°28 du Conseil communautaire du 20/07/2017 approuvant l'adhésion 2017,

Vu la décision n°2018-121 approuvant le renouvellement de l'adhésion pour 2018,

Décide

Article 1 : L'adhésion à la Fédération nationale des SCoT, domiciliée CCM Lyon Tony Garnier, 238 route de Vienne, 69008 LYON, est renouvelée pour l'année 2019.

Article 2 : Le montant de la cotisation fixé à 600 € sera versé à la Fédération nationale des SCoT.

Article 3 : M. le Président et Mme la Trésorière Principale d'Albertville sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera communiquée lors du prochain Conseil Communautaire.

Fait à Albertville, le 9 avril 2019

Le Vice-Président

Yves DUJOL

